



LES MARCHES PUBLICS: Cadre réglementaire des EPLE

Cadre réglementaire

- ▶ Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018
- ▶ Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019
- ▶ Arrêté du 22 mars 2019 portant l'annexe préliminaire du code de la commande publique
- ▶ Arrêté du 14 décembre 2021
- ▶ Circulaire du 30 mars 2022

Seuil des procédures

SEUILS	Décret n° 2016-360	Ordonnance n° 2018-1074
Marchés de fournitures et services	139 000 euros HT	140 000 euros HT
Marchés de travaux et les contrats de concessions	5 350 000 euros HT	5 382 000 euros HT

Seuils de publicité

	< 40 000 €	40 000 €	90 000€	100 000 €	140 000 €	5 382 000 €
Marchés de fournitures et services	Publicité non obligatoire GRÉ A GRÉ	Libre ou adaptée MAPA	BOAMP OU JAL		BOAMP + JOUE PROCÉDURE FORMALISÉE	
Marchés de travaux et contrats de concession	Publicité non obligatoire GRÉ A GRÉ			SEUIL TEMPORAIRE jusqu'au 31/12/22 BOAMP OU JAL MAPA		BOAMP + JOUE + PROFIL ACHETEUR PROCÉDURE FORMALISÉE
Services spéciaux et spécifiques	Publicité non obligatoire GRÉ A GRÉ	Libre ou adaptée MAPA			750 000 € HT ↓ PROCÉDURE FORMALISÉE	JOUE

Lexique

- ▶ BOAMP: Bulletin officiel des annonces de marchés publics
- ▶ JAL: Journal d'annonces légales
- ▶ JOUE: Journal officiel de l'Union Européenne
- ▶ MAPA: Marché à procédure adaptée